

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?BUISSON-Ferdinand-fondateur-de-la-laicite>



BUISSON Ferdinand, fondateur de la laïcité

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : jeudi 11 octobre 2012

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Nos travaux au sujet de l'enseignement de la "morale laïque" que le ministre de l'Education nationale entend (ré-) instaurer nous ont conduit à retourner vers Ferdinand BUISSON :

Comment avait-il pensé cet enseignement ?

pour la réunion du 3 octobre 2012, par M.P.B.

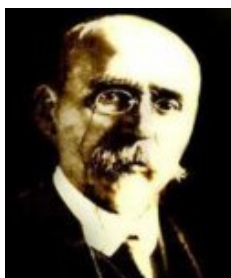
BUISSON Ferdinand, fondateur de la laïcité

1841 - 1932

Qui est Ferdinand Buisson ?

Comme vous avez pu le constater, c'est un personnage peu connu du grand public,, même si des écoles primaires ou des rues portent son nom ...

Il est pourtant l'un des principaux artisans de la laïcité, sous la III^e République.



Tout d'abord, voici quelques éléments biographiques d'un itinéraire révélateur :

1. **Ferdinand Buisson** est né à Paris en 1841 ; dès 16 ans, il est orphelin de père, et doit quitter le lycée ; il donne des leçons pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa mère, tout en achevant seul ses études : à 22 ans, il est licencié en lettres en 1863 , à 27 ans, licencié en sciences en 1868 , et agrégé de philosophie la même année (avec les félicitations du jury)... Républicain convaincu, il refuse de prêter le serment de fidélité à Napoléon III, serment qui était exigé pour enseigner à l'université impériale. De ce fait, en 1866, il choisit **l'exil** et se réfugie en Suisse. Il y retrouve Jules Ferry, Jules Simon, Jules Barni, Edgar Quinet... y enseigne la philosophie et la littérature comparée dans l'académie de Neuchâtel (poste qu'il obtient sur concours) ...

2) Dès la proclamation de la république en sept 1870, il revient en France. Après la période insurrectionnelle de la commune de Paris en 1871 (de mars à mai), il rassemble les enfants errants dans un orphelinat (asile municipal) qui est d'abord tenu par sa mère, puis à partir de 1880, par Paul Robin, un pédagogue qualifié de « libertaire » à l'époque. Ce sera plus tard l'orphelinat de Cempuis dans l'Oise. Petite parenthèse : (P. Robin y propose une éducation complète : 1/3 du temps : éducation physique : la santé du corps étant une condition pour celle de l'esprit ; au niveau intellectuel, l'enfant fait lui même ses découvertes ; méthode pédagogique qui inspirera Freinet et l'éducation morale est basée sur la solidarité, le sens des responsabilités, l'esprit critique - y restera de 1880 à 1894 -)

3) En 1872, une nouvelle période s'ouvre vraiment pour F. Buisson ; **Jules Simon** (sous Thiers) est ministre de l'Instruction publique et le nomme Inspecteur primaire ; toutefois, il perd rapidement son poste suite aux protestations d'un évêque, Monseigneur **Dupanloup** (évêque et député d'Orléans) et d'un protestant « orthodoxe » qui mettent en avant les propos de Buisson en Suisse au sujet de la bible (d'autres missions lui sont alors confiées). En 1878, il devient Inspecteur général de l'Instruction publique et, un an plus tard, Jules **Ferry** (ministre de l'Instruction publique) le nomme, Directeur de l'enseignement primaire (1879). Il reste 17 ans à ce poste (1879-1896), et participe activement à l'élaboration des « lois Ferry » (gratuité de l'enseignement primaire en 1881 puis obligation de l'Instruction pour les G et les F en 82.) . Au cours de cette fonction au ministère, de 1878 à 1887, (9ans) il dirige la publication du « **Dictionnaire de pédagogie et d'Instruction primaire** », outil présent dans toutes les écoles normales, par la suite. (deux grands chapitres sont consacrés à la laïcité, substantif qui serait de lui, un autre à la morale etc... il s'impose comme l'un des « principaux constructeurs de la morale laïque enseignée dans les écoles ») ; ce dictionnaire sera actualisé en 1911. C'est également un vivier pour les nouvelles méthodes pédagogiques, comme celles de Célestin Freinet ...

4) En 1891 - *il a 50 ans* - il soutient deux thèses, l'une latine, l'autre sur Sébastien Castellion, défenseur de la tolérance et de la liberté de conscience au 16^e siècle.

5) En 1896, il quitte le ministère pour enseigner la pédagogie à la Sorbonne (on parlera de sciences de l'éducation par la suite).

6) Dreyfusard actif, il est en 1898, l'un des Fondateurs de la Ligue des droits de l'Homme qu'il préside de 1913 à 1926 ; il préside également d'autres associations : la Ligue de l'Enseignement, de 1902 à 1906, où il défend avec acharnement l'enseignement gratuit et laïque, l'association nationale des Libres Penseurs etc.

7) L'affaire Dreyfus l'amène à s'engager dans le combat politique : en 1901, il participe à la fondation du parti radical, et en sera vice-président

8) En 1902, il quitte sa chaire à la Sorbonne pour se consacrer à son activité de parlementaire (député radical puis radical-socialiste de la Seine ; 1902 à 1924), et défend (entre autres) la séparation des églises et de l'état, le droit de vote des femmes ... En **1905**, c'est lui qui préside la commission parlementaire chargée de mettre en oeuvre la séparation des Églises et de l'État. Il sera député de 1902 à 1924.

9) **Pacifiste** convaincu, il oeuvrera pour le rapprochement franco-allemand ; son action lui vaudra le prix Nobel de la paix en 1927. Il meurt dans sa 91^e année en 1932.

C'est le parcours d'un homme engagé, à l'activité bouillonnante, dont la pensée n'a pas varié ...



... et cette pensée, il l'a mise en pratique tout au long de sa vie.

Je vais essayer de la préciser :

ñ **Buisson** est imprégné par le spiritualisme du 19^e siècle et une idée ne l'a jamais quitté, c'est la nature religieuse de l'homme. Pour lui, l'homme est un « animal religieux », car chacun possède en lui, une émotion religieuse, un pressentiment d'un monde supérieur. Il n'est pas besoin de révélation, car ce sentiment est naturel et universel.

ñ Mais il importe que chacun soit libre des modalités de ses pratiques religieuses ; « entre Dieu et la conscience, nul ne peut intervenir » dit-il. Il s'agit d'un cheminement personnel vers le beau et le bien, le vrai et le juste. Cette quête de toutes les formes de la perfection de l'esprit peut se faire sans clergé, sans dogme. Autrement dit, les croyances peuvent être dégagées de toute institution.

Il parle de religion laïque pour caractériser cette démarche.

ñ Protestant libéral, Buisson a tenté, à Neufchâtel, (échec à son départ en 1870) de créer une Eglise réformée libérale sans dogme, sans miracle, accueillant les athées et les matérialistes. L'objectif était de réaliser sur la terre au sein de la communauté des hommes, l'idéal proposé par Jésus.

ñ L'Eglise catholique, pense-t-il, a confisqué l'expression du sentiment religieux en le codifiant, en fixant ses rites et ses règles. Elle « **a réussi à faire de la religion sa chose** » dit-il. Pour retrouver l'essence du sentiment religieux, il faut combattre les Eglises - la catholique comme toutes celles qui ont plus ou moins pris modèle sur elle- d'où ses idées anticléricales.

ñ D'autre part, il pense que le catholicisme est impossible à démocratiser. (fonctionnement pyramidal). Il est donc favorable à la séparation des églises et de l'état ; en cela, il rejoint Tocqueville qui défendait cette idée au début du siècle. L'Eglise n'a pas à être présente dans le champ politique. Il faut séparer la société ecclésiastique et la société laïque.

ñ Autre idée majeure chez lui : **son obsession de la liberté**.

J'ai déjà évoqué ce désir de liberté en parlant de son souhait d'être libre pour les modalités des pratiques religieuses. Il va plus loin et conditionne toute adhésion religieuse à la liberté de conscience. En cela, il est le défenseur des droits de l'Homme, de la liberté de la personne, de la liberté politique, seule compte l'intime conviction, pour agir.

ñ En 1902, il signe le manifeste des Libres penseurs de France. Il sera le premier président effectif de l'association des Libres Penseurs.

ñ En matière d'enseignement, il défend la liberté d'enseigner : Sa position est proche de celle de Condorcet un siècle plus tôt (1743-1794) : **ni credo d'église, ni credo d'état** : ce serait « la mort de l'esprit » = en conséquence, la liberté des catholiques doit, dans ce domaine être préservée : il ne doit pas y avoir de monopole d'état pour l'enseignement.

ñ Autre conviction : l'école doit former des républicains : Les enseignants des écoles publiques ne sont pas neutres, ils sont les propagateurs de l'idéal laïque : ils militent pour la république (même si certaines opinions sont blessées !). **A des enfants qui doivent vivre en démocratie, on n'enseigne pas la théocratie**. L'école doit donc être laïque pour l'enseignement, la méthode, l'esprit. Elle doit parler haut et fort au nom de la raison. Pas de credo, mais la capacité d'agir et de juger pour chacun. **"le peuple n'est souverain que si le citoyen est éclairé "**

ñ Il importe donc d'instruire mais aussi d'éduquer. La démocratie a besoin de l'instruction du citoyen, mais l'élève a

aussi besoin d'autre chose que d'alphabet ou de calcul ; l'enseignant doit parler au coeur comme à l'esprit, éduquer la conscience. Il ne peut y avoir neutralité, ou mutisme à l'égard des questions d'ordre moral, philosophique ou religieux. Il faut une culture générale sur tous ces sujets.

ñ Certes, la morale universelle, indépendante de la religion existe, depuis l'antiquité ; mais les maitres de Ferdinand Buisson sont : Condorcet (à qui il a consacré un ouvrage), Edgar Quinet. Buisson pense que la morale laïque suffit pour une éducation complète ; il faut une morale sans la « croyance à un Etre suprême », sans discussion sur les dogmes, une morale éveillant la conscience, et s'appuyant sur l'idéal laïque. Les idées de droit, de justice, et de devoir, les idées du bien et du mal naissent de nos réflexions sur nous-mêmes. Et bien sûr, cet enseignement moral et civique doit être donné par l'instituteur.

ñ Cependant, F. Buisson ne renoncera jamais à l'affirmation d'une religiosité spécifique de la morale laïque ; il a d'ailleurs publié un recueil intitulé : "la foi laïque" ... et c'est ce qui, aujourd'hui est complexe à saisir. Il a la volonté de garder au sein de l'école laïque le sentiment religieux, sans dogme, sans rite, sans appartenance à une institution religieuse... Son idée est que l'homme est perfectible, il atteint le bien au terme de son action, mais ne le possède pas à l'origine, comme le professe la religion catholique.

ñ Pour **Jacques et Mona Ozouf**, cette religion républicaine et spiritualiste a été celle des hussards noirs de la République : « ils croient au vrai, au beau, au bien, à un idéal et dieu est sans doute cette perfection qu'ils poursuivent sans espoir de l'atteindre ».

ñ Pour illustrer mon propos : Les premiers programmes, de 1882 parlaient des « devoirs envers soi-même » ; « devoirs envers les autres » ; « devoirs envers Dieu » ; mais la référence à Dieu est supprimée dans la nouvelle édition de 1911.

ñ Tout credo à l'école est supprimé ... en conséquence : les congrégations n'y ont pas leur place (il a travaillé sur ce sujet comme parlementaire). À partir d'octobre 1886, la laïcisation progressive du personnel dans les écoles publiques va se mettre en place ; les congrégations y seront interdites en 1904.

Conclusion

Je conclus par une phrase de Vincent Peillon : « **Ferdinand Buisson n'est pas d'abord protestant, puis philosophe, puis républicain, puis pédagogue. Il est les quatre ensemble, et ce dès le début, et ce jusqu'à la fin.** »

C'est le parcours d'un homme inspiré par une foi laïque en l'école et en l'éducation. « Porté disparu au sein de notre histoire » (Peillon), ce défenseur d'une République , à la fois laïque et spirituelle, ne mérite-t-il pas une réhabilitation ?

Dans le nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, ed. Hachette 1911

[La laïcité de l'école F. BUISSON](#)



sources :

le Dictionnaire de la laïcité, chez Armand Colin, article de Laurence Loeffel

Laïcité : textes majeurs pour un débat d'actualité Gérard Bouchet Armand Colin

Une religion pour la république. la foi laïque de F. Buisson. de Vincent Peillon aux Ed du Seuil

Le parcours intellectuel et politique de Ferdinand Buisson Samuel TOMEI Une illustration de la méthode radicale

Quelques ouvrages de Buisson

De l'enseignement de l'histoire sainte dans les écoles primaires, 1869, rééd. Théolib, 2008

ñ Sébastien Castellion, sa vie, son oeuvre, Hachette, Paris, 1892, 2 tomes (thèse)

ñ Condorcet. Réédition : Alcan, Paris, 1929

ñ Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (deux éditions, en 1887 et en 1911).

ñ Éducation et République. Choix de 111 textes, effectué par Pierre Hayat, avec des notes et une présentation, aux éditions Kimé, Paris, 2003 (ISBN 2-84174-293-8)

ñ La Politique radicale, 1908

ñ Le Vote des femmes, Paris, H. Dunod et E. Pinat, 1911

ñ La foi laïque 1912

ñ L'avenir du sentiment religieux (1914), Fischbacher, 1923 ; rééd. Théolib, 2008

ñ Le Fonds religieux de la morale laïque, in Revue pédagogique, rééd. Théolib, 2008

ñ Etc